

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE SUEUR

F.N.A.R.S. 14 DECEMBRE 1990 A ORLEANS :

ACCES AU LOGEMENT ET A L'INSERTION

Je voudrais tout d'abord remercier le collectif logement Région Centre d'avoir choisi la ville d'ORLEANS pour organiser sa journée consacrée à l'accès au logement et à l'insertion, et bien entendu, je vous souhaite à tous une très bonne réunion. Le thème que vous vous êtes fixé, à la suite de la loi BESSON qui ouvre de nouvelles perspectives, est un thème important pour les décideurs publics, et malheureusement un thème qui reste encore d'actualité - trente-cinq ans après le cri d'alarme lancé par l'Abbé PIERRE !

Le problème est pourtant urgent à traiter si nous voulons éviter la dislocation de la société par l'exclusion d'une partie d'entre elle, et refaire la ville en prenant soin de la rendre à tous ses habitants. La ville doit en effet être brassage, confrontation des individus, médiation entre les différentes catégories de population.

Le problème est urgent à traiter parce que, sans logement, un individu n'a pas de travail, sans travail, il n'a pas de revenu et sans revenu, pas de logement. C'est le cercle vicieux de la marginalisation pour les sans-abris. Mais les mal logés souffrent presque autant. Personne ne peut vivre, travailler, garder ses capacités intactes et maintenir un équilibre familial, entretenir des relations avec son voisinage, se maintenir en bonne santé, en vivant à l'étroit dans un taudis. **Etre mal logé, c'est vivre quotidiennement l'impossibilité de faire des projets**, d'aider ses enfants à progresser à l'école, d'investir dans une formation ou dans un travail.

Si bien que la privation d'un logement digne de ce nom atteint l'être humain dans toutes ses dimensions. **Le droit au logement est véritablement une composante essentielle des droits de l'homme**. Le législateur, à travers la loi sur le logement de 1986, a d'ailleurs rétabli ce droit en amendant la loi sur le logement de 1986. Mais il reste à mettre ce droit en oeuvre.

.../...

LE ROLE DES ASSOCIATIONS

Paradoxalement, les moins bien logés de notre pays sont aussi les moins aidés, puisque l'obtention des aides personnelles au logement est soumise à la condition que le logement respecte un certain nombre de normes (même si des assouplissements viennent d'être introduits par la possibilité d'acquisition sans travaux). Et paradoxalement aussi, le problème des mal-logés et des sans-abris s'est aggravé depuis le début des années 80, malgré l'importance des crédits consacrés au logement par la collectivité. Face à la complexité de la situation, les pouvoirs publics ne peuvent pas suffire à la tâche, **et c'est pourquoi je crois beaucoup - et je sais que le Gouvernement est dans le même état d'esprit - au rôle des associations.**

Depuis une quarantaine d'années, les associations jouent un rôle important pour la prise en compte des plus démunis dans les politiques de l'habitat. La circulaire de décembre 1984 sur les familles en difficulté temporaire leur reconnaît d'ailleurs ce rôle pour l'accueil et l'insertion par le logement.

L'utilité de l'intervention des associations est due, de l'avis de tous, à trois raisons essentielles :

- **les associations possèdent une bonne connaissance des publics sans abri**, de leurs itinéraires de désintertion, et des problématiques d'insertion ;

- **les populations sans logement** sont aussi, la plupart du temps, "sans voix". Ce cercle vicieux là, c'est celui de la désocialisation, qui menace la cohésion de la communauté humaine. Eh bien, **les associations sont les plus à même de les représenter**, de défendre leurs intérêts et de les accompagner vers la citoyenneté. L'insertion sociale se double d'une insertion civique ;

- enfin, les catégories de population en difficulté par rapport au logement sont nombreuses, trop nombreuses pour être toutes parfaitement identifiées, avec des procédures administratives qui leur correspondent. **Plus proches du terrain, les associations ont su produire des services multiples utiles à l'insertion de tous dans la cité.** Elles ont mis au point des dispositifs originaux, dont la perte constituerait un grand dommage pour la collectivité.

Il va sans dire que la loi BESSON, qu'elles ont largement inspirée, notamment par l'intermédiaire de l'U.N.I.O.P.S. proposant aux Députés de nombreux amendements que nous avons jugés intéressants et retenus, ouvre aux associations de nouveaux espaces d'investissement et leur donne de nouveaux moyens d'intervention, en collaboration avec les pouvoirs publics.

LE PARTENARIAT

Je crois en effet beaucoup à la notion de partenariat. Les politiques publiques ont d'ailleurs de plus en plus pour horizon des actions partenariales qui ont d'abord été pensées localement, puis reprises par les administrations, pour les redistribuer aux associations, sous forme de dispositifs comme les Fonds d'Aide au Relogement et de Garantie, ou les Fonds d'Aide aux Impayés de Loyers.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, on ne peut opposer associations et administrations. Si les premières apparaissent pour répondre à des demandes mal satisfaites par les systèmes de gestion traditionnels, il serait injuste de croire qu'elles se substituent à des politiques publiques : elles sont en fait plus que jamais constitutives de ces politiques, en permettant d'introduire de la souplesse dans le fonctionnement d'ensemble. Il serait en effet dangereux, et à terme ségrégatif, d'opérer un transfert de charges de la société vers les associations. Il s'agit plutôt d'instaurer une gestion partenariale des risques. C'est en tous cas notre politique à ORLEANS.

L'EXEMPLE D'ORLEANS

L'accueil et l'insertion des mal-logés et des sans-abris comptent parmi nos priorités sociales.

La tâche est ardue : nous avons, à l'heure actuelle, sur ORLEANS, 3 750 demandes de logements sociaux non satisfaites. Ceci justifie notre ambitieux programme de construction depuis 18 mois.

Malgré nos efforts, l'accès au logement pour les familles en situation précaire est encore difficile, même avec le cautionnement apporté par le Fonds de Garantie. Et la formule des appartements d'urgence et des sous-locations est malheureusement peu développée à l'heure actuelle à

.../...

ORLEANS, malgré l'existence d'initiatives locales. C'est pourquoi, nous avons recherché une solution globale et créé, avec l'Office Public d'H.L.M., **une association pour l'hébergement d'urgence** ayant vocation à gérer un ensemble de trente logements répartis dans le parc H.L.M. Ces locations pourraient avoir pour une même famille un caractère transitoire ou définitif si l'intégration dans le quartier et l'environnement était parfaitement acquise. Ne seront pour cela prises en compte que les demandes d'hébergement d'urgence adressées par une institution publique ou privée, et au profit de familles originaires de l'agglomération d'ORLEANS, qui présentent un degré d'autonomie suffisant.

L'association que nous constituons pour gérer ces trente logements aura également en charge **une entreprise d'insertion** qui se verra confier un certain nombre de travaux par l'Office Public d'H.L.M., notamment la remise en état des logements et leur entretien avec le concours des familles hébergées.

Cette initiative qui associe l'aide au logement et l'aide à l'emploi reçoit l'agrément de deux communes voisines, concrétisant ainsi **une prise de conscience des problèmes de logement d'urgence au niveau de l'agglomération orléanaise**. Nous souhaitons bien entendu que cette ouverture puisse bientôt se développer à l'ensemble des communes du S.I.V.O.M.

Autre initiative, la réhabilitation d'un immeuble vide dans le quartier d'ORLEANS-La SOURCE, le 22 rue Adéléaïde-de-Savoie.

L'Office d'H.L.M. et les associations travaillent en commun à un projet d'aménagement des logements pour des personnes en voie d'insertion professionnelle bénéficiant d'un suivi social, avec également l'installation dans l'immeuble d'une cafeteria sans alcool. Il est prévu de **faire participer les locataires aux travaux d'aménagement des appartements** et d'ouvrir un chantier école avec la participation d'organismes tels que l'A.F.P.A.

Pour assurer ensuite la gestion de cet immeuble, nous allons créer une association avec les différents partenaires qui interviennent dans les domaines de l'emploi et de l'animation.

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la convention de quartier ORLEANS-La SOURCE est une grande opération, à hauteur de 3,5 millions de francs.

Quant aux acquisitions-réhabilitation, elles connaissent un essor remarquable depuis l'automne. La ville a pris une participation financière dans des opérations d'acquisition et de réhabilitation de logements bénéficiant de Prêts Locatifs Aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La ville d'ORLEANS est donc heureuse d'accueillir vos travaux. Je vous les souhaite fructueux, car l'action à laquelle vous vous consacrez est une noble cause. Aider les plus démunis, c'est militer pour une conception plus juste de la société, au service de tous les hommes.

Je crois que toutes les conceptions de la société qui n'ont pas mis l'homme au coeur de leurs préoccupations ont été vouées à l'échec. C'est l'homme qui est à la mesure des choses et non l'inverse. L'action pour les plus défavorisés d'entre eux a le mérite, essentiel à mes yeux, de nous le rappeler.